



15ème législature

Question N° : 35633	De M. Pieyre-Alexandre Anglade (La République en Marche - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Citoyenneté		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > Français de l'étranger	Tête d'analyse > « Les prodiges de la République » et Français de l'étranger	Analyse > « Les prodiges de la République » et Français de l'étranger.
Question publiée au JO le : 19/01/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pieyre-Alexandre Anglade interroge Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, sur l'opération « les prodiges de la République ». Ce dispositif vise à récompenser celles et ceux parmi la jeunesse française qui se sont engagés au service des autres en cette période si particulière. Ils sont nombreux, ils sont méritants et on ne peut que se féliciter de l'initiative du Gouvernement de les remercier et de faire rayonner leur engagement. Toutefois, le formulaire mis en place pour mettre en avant un jeune prodige de la République ne semble pas donner la possibilité de nommer des jeunes Français vivant à l'étranger. Il serait dommage d'oublier ces nombreuses personnes qui, individuellement ou au sein d'associations comme les entraides et bienfaisances, n'ont pas démerité pour apporter aide et soutien à leurs compatriotes en difficulté pendant la crise sanitaire. Aussi, il souhaite connaître sa position quant à la possibilité d'associer les jeunes Français de l'étranger à cette opération des prodiges de la République.